

**PROCES VERBAL DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE D'ENTREPRISE DU
24/10/2024**

DIRECTION : M. COCLIN

Présence de Mme JOUBERT Nathalie, action logement.

MEMBRES DU CSE PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Mmes DEBEURME, FONTBONNE, LAPRUGNE, GONINET, HOARAU, MIRANDA DE MACEDO, RIFFARD, HARS, POIRIER

Membre suppléant :

Mme PINOT

MEMBRE DU CSE ABSENT :

Membre titulaire : Mme PAILLARDIN

1 - APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 19/09/2024

Le procès-verbal est approuvé par l'ensemble des membres présents du CSE.

2 - MOUVEMENTS DU PERSONNEL

La liste des mouvements du personnel concernant les mois de juillet et août 2025 nous ont été transmises par mail.

Au 1^{er} septembre, nous comptabilisons 504 salariés (63 CDD et 441 CDI).

3 - CONTRATS INFÉRIEURS À 70 HEURES

La liste des contrats inférieurs à 70h a été transmise par mail.

Nous dénombrons 64 contrats de moins de 70h en septembre 2024.

4 - BUDGET PREVISIONNEL 2025

Budget total demandé : 385 000 heures :

- 50 050 heures autres caisses (mutuelles, retraite...)
- 334 950 heures Conseil départemental

Tarif demandé :

- Budget demandé heures Conseil départemental : 25.58€
- Budget demandé autres heures (payants, mutuelles, ...) : 29.83€

5 - EVOLUTION LEGISLATION SUR LES CONGES

Depuis le 24 avril 2024, les règles suivantes s'appliquent :

- La suspension du contrat de travail pour accident non professionnel ou maladie non professionnelle est à présent assimilée à une période de travail effectif.
- A ce titre, le salarié acquiert 1,66 jour de congés payés ouvrés/mois, dans la limite de 20 jours ouvrés par période de référence (du 1er juin au 31 mai de l'année suivante). Si l'arrêt est inférieur à la période d'acquisition, le calcul des jours se fait au prorata.
- Pour les AT/MP le salarié acquiert 2,08 jours de congés payés/mois pendant toute la durée de l'arrêt. L'acquisition de congés n'est plus limitée à 1 an.

Quand un salarié est dans l'impossibilité de prendre ses congés parce qu'il est en arrêt (maladie ou AT professionnel ou non professionnel), une période de report de 15 mois lui est ouverte pour les utiliser.

L'employeur doit informer le salarié à sa reprise du travail, du nombre de jours de congés restants, et de la date limite pour les prendre. L'information doit être faite dans le mois de cette reprise, par tout moyen. Si une visite de reprise est prévue, l'information se fait par la suite. Le délai de 15 mois court à compter de cette date d'information. Le délai ne court pas tant que le salarié n'a pas reçu ces informations. Par ailleurs, les congés non pris dans cette période sont considérés comme perdus.

6 - PRESENTATION DU DISPOSITIF ACTION LOGEMENT : (voir annexe)

INTERVENANT : MME JOUBERT Nathalie.

Action logement est un organisme financé par les entreprises.

Vient en aide pour :

- Trouver un logement
- Acheter un bien immobilier
- Financer des travaux
- Faire face à une difficulté logement.

7 - ELECTIONS DES MEMBRES SUPPLEANTS DU CSSCT

Membres suppléants du CSSCT :

- Mme LAPRUGNE
- Mme RIFFARD
- Mme HOARAU
- Mme MIRANDA DE MACEDO
- Mme FONTBONNE

8 - NOTE DE FRAIS DE DEPLACEMENT

Pour rappel :

En province :

Hôtel : 74.44€ Repas 20.14€

En Ile de France :

Hôtel : 91.06€ Repas : 23.82€

9 - RETOUR SUR DOSSIER INAPTITUDE

Mme R., aide soignante sur le secteur de BROUT VERNET, est en CDI depuis le 1er août 2011. Un échange entre l'employeur et le médecin du travail a eu lieu le 3 octobre 2024 à la suite de l'étude de poste le même jour.

Le médecin, lors de la visite du 3 octobre, a déclaré la salariée inapte avec les commentaires suivants :"Inapte au poste d'aide-soignante. Les capacités médicales restantes de la salariée seraient compatibles avec un poste (ou une formation) au sein de l'entreprise (ou du groupe) respectant les restrictions suivantes : éviction de la manutention manuelle de charges supérieures à 10 kg et des postures contraignantes en flexion du rachis dorsal. Elle pourrait occuper un poste à caractère administratif".

Mme R. a été interrogée pour des informations complémentaires (formations, expériences professionnelles, souhaits de reclassement, ...). Différentes entreprises, en proximité avec son lieu de résidence ont été sollicitées sur la possibilité de proposer un poste prenant en compte les recommandations du médecin du travail et les souhaits de Mme R.

Par ailleurs, il n'y a pas de poste à AMALLIS répondant aux formulations du médecin.

Les déléguées prennent acte de cette situation et de la décision qui va en suivre.

Questions posées par les élus du CSE :

10 – Des caméras ont été installées sur l'antenne de Vichy. Pourquoi le CSE et les salariés de cette antenne n'ont pas été prévenus ? ces caméras sont-elles fonctionnelles ? peut-on avoir des informations relatives à leur utilisation (qui a accès aux images, combien de temps sont-elles gardées, quand l'affichage doit-il être fait et quand et comment les salariés de l'agence et de terrain sont-ils prévenus ?)

Pour le moment les caméras ne sont pas en fonction.

Les salariés seront mis au courant dès qu'elles seront branchées.

11 – Information sur le dossier des pneus sur l'antenne du Mayet de Montagne

Les dossiers sont terminés, ils vont être envoyés au Fond social de l'AG2R.

12 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

- Mutuelle : Peut-on négocier des meilleurs contrats car la couverture n'est pas forcément satisfaisante pour certaines salariées (elles cherchent même des mutuelles complémentaires) ?**

Un courtier est nommé dans le cadre d'un appel d'offre pour nos assurances, et notamment la mutuelle. Ce dossier est en cours.

- Nous devons commander les fournitures administratives sur Lyreco. Il n'y a que très peu de choix avec certaines fournitures inexistantes, comme les dossiers suspendus, et les tarifs nous paraissent très élevés. Est-il possible de débloquer la liste des fournitures que l'on peut acheter ?**

Faire remonter les commandes, M. COCLIN verra avec Lyreco.

LE PROCHAIN CSE AURA LIEU LE 14 NOVEMBRE 2024

La Secrétaire du CSE

POIRIER Cindy

Pb





VOUS AVEZ UN PROJET LOGEMENT ?

AMALLIS

OCTOBRE 2024

Action
RECONNUE D'

SOMMAIRE

- 01** TROUVER UN LOGEMENT
- 02** ACHETER UN BIEN IMMOBILIER
- 03** FINANCER DES TRAVAUX
- 04** INVESTIR DANS L'IMMOBILIER
- 05** FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT
- 06** RESTONS EN CONTACT

Action
RECONNUE D'

01 TROUVER UN LOGEMENT



Action!
RECONNUE

TROUVER UN LOGEMENT

POUR FACILITER VOTRE ACCÈS AU LOGEMENT



NOTRE OFFRE LOCATIVE

Le logement social

Recherche simplifiée via la plateforme [AL'in](#)

Le logement intermédiaire

Offres à retrouver notamment sur le site [actionlogement.fr](#) et sur la plateforme [in'li](#)

Le logement temporaire

Pour les jeunes actifs, salariés en mobilité, intérimaires, saisonniers... Toutes les offres accessibles sur [la plateforme du logement temporaire](#) **NOUVEAU!**



 **Visale, la garantie locative qui facilite votre accès au logement**

 **Garantie 100 % gratuite qui couvre les risques d'impayés de loyer**



Cette aide facilite l'accès au logement des jeunes



L'accès aux offres de logement, aux services d'accompagnement locatif proposés par Action Logement sont strictement gratuits et ne peuvent pas faire l'objet d'une quelconque facturation ou retribution. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun honneur de visite aux candidats. Pour l'attribution d'un logement dans une résidence de logements temporaires, certains gestionnaires peuvent vous facturer des frais de dossiers mais ceux-ci sont détaillés contractuels. En dehors de ce cas, si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.als@actionlogement.fr

S'INSTALLER DANS UN LOGEMENT

POUR ALLÉGER VOS DÉPENSES DE LOGEMENT



L'AVANCE LOCA-PASS®

Un prêt sans frais ni intérêt pour financer votre dépôt de garantie

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



Ces aides facilitent l'accès au logement des jeunes



L'AIDE MOBILI-JEUNE®

Pour les alternants, une subvention jusqu'à 100 € par mois pour alléger leur loyer



En images...



.... Et pour en savoir plus
Rendez-vous sur [actionfrance.org](#)

5

Action
RECONNUE D'

02

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER



Action
RECONNUE D'

ACHETER UN BIEN IMMOBILIER

POUR VOUS AIDER DANS VOTRE PROJET D'ACHAT DE RÉSIDENCE PRINCIPALE



LE CONSEIL EN FINANCEMENT ET EN ACCESION

Un accompagnement personnalisé et gratuit pour votre projet d'acquisition



LE PRÊT ACCESION : JUSQU'À 30 000 € À UN TAUX AVANTAGEUX

Construction / acquisition d'un logement neuf et toute acquisition en accession sociale

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



En images...

You souhaitez un bien immo

... Et pour en savoir
Rendez-vous sur [action](#)

L'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours et la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit lui rembourser les sommes versées.

7

Action
RECONNUE

03 FINANCER DES TRAVAUX



Action!
RECONNUE

FINANCER DES TRAVAUX

POUR VOUS AIDER À AMÉLIORER VOTRE CADRE DE VIE



LES PRÊTS TRAVAUX :
JUSQU'À 10 000 €
À UN TAUX AVANTAGEUX

- Rénovation
- Adaptation au handicap
- Économie d'énergie
- Copropriétés dégradées

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



En images...

You êtes pro
et souhaitez
des travaux

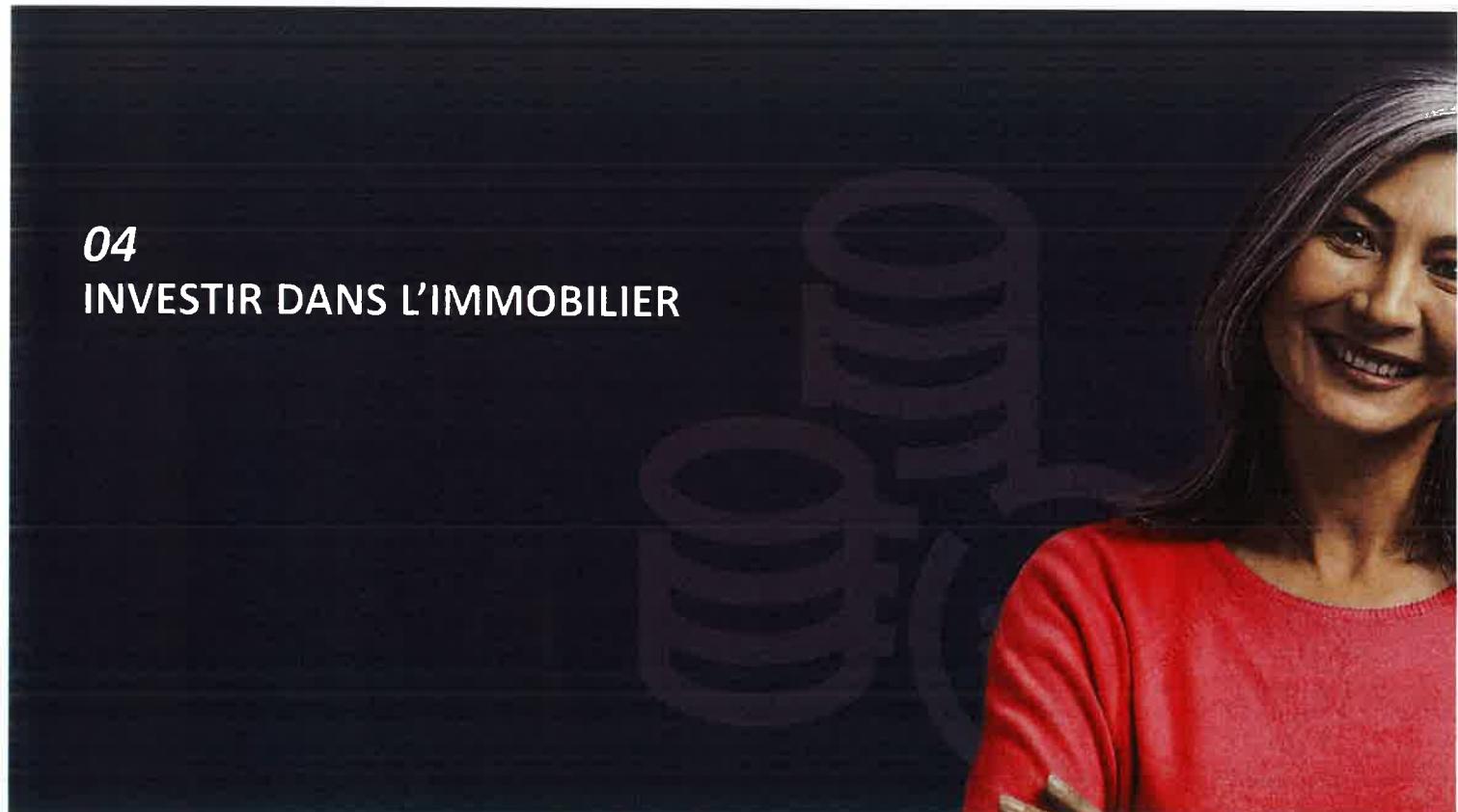
.... Et pour en savoir
plus
Rendez-vous sur [action](#)

9

Action
RECONNUE D'

04

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER



Action
RECONNUE D'

INVESTIR DANS L'IMMOBILIER

POUR VOUS AIDER À VALORISER ET SÉCURISER VOTRE BIEN IMMOBILIER



ACTION CŒUR DE VILLE

Des solutions de financement pour des travaux d'amélioration ou de réhabilitation d'une maison ou d'un immeuble collectif en centre-ville

Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.



En images...

LA GARANTIE VISALE

Une garantie contre les impayés de loyers et les éventuelles dégradations locatives

You souhaitez dans l'immobi

.... Et pour en savoir
Rendez-vous sur [actionlogement.fr](#)



L'accès aux offres de logement, aux services d'accompagnement locatif, à la plateforme AL'in et l'attribution des logements par les bailleurs sont strictement gratuits. Ils ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque facture. Par ailleurs, Action Logement n'établit et n'adresse aucun bon de visite aux candidats. Si de l'argent vous est demandé, il s'agit d'une fraude que vous pouvez dénoncer à l'adresse fraude.alis@actionlogement.fr

11

Action
RECONNUE D'

05

FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT



Action
RECONNUE D'

FAIRE FACE À UNE DIFFICULTÉ LOGEMENT

POUR VOUS AIDER À SURMONTER VOS DIFFICULTÉS DE LOGEMENT



**LE SERVICE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL,
UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
SI VOUS ÊTES FRAGILISÉ DANS VOTRE ACCÈS
OU MAINTIEN DANS UN LOGEMENT**

- Service gratuit et confidentiel
- Pour toute situation ayant un impact sur votre logement : rupture professionnelle, conflits familiaux, maladie, décès, sinistre dans le logement...
- Permet de prévenir les expulsions, de prévenir ou travailler sur les conséquences du surendettement, chercher des solutions pour les situations d'urgence...



En images...

Vous faites
à des diffi
ayant un i
sur votre log

.... Et pour en sa
Rendez-vous sur action

13

Action
RECONNUE D'

06

BILAN DES SERVICES

A



Action
RECONNUE D'

Bilan de services
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

AMALLIS / 1 Entreprises

N° Adhérent: 260436
Siret: 48360674500014
Versement PEEC : 33 840 €

Montant du financement des politiques publiques:	12 656
Total des services rendus en nbre :	
Total des services rendus, en engagé :	60 770

FAMILLES LOGÉES



i Vos salariés n'ont pas encore utilisé nos aides.

AIDES ACCÉSSION ET TRAVAUX



Type d'aides	Nbre	Valorisation
Conseil en financement et en accession	1	0,00 €
Total des services rendus	1	0,00 €

AIDES À VOS SALARIÉS EN DIFFICULTÉ



i Vos salariés n'ont pas encore utilisé nos aides.

AIDES À LA LOCATION



Type d'aides	Nbre	Valorisation
VISALE - Certification	4	0,00 €
VISALE - Contrat de cautionnement	3	59 670,00 €
AVANCE LOCA-PASS®	2	1 100,00 €
Total des services rendus	9	60 770,00 €

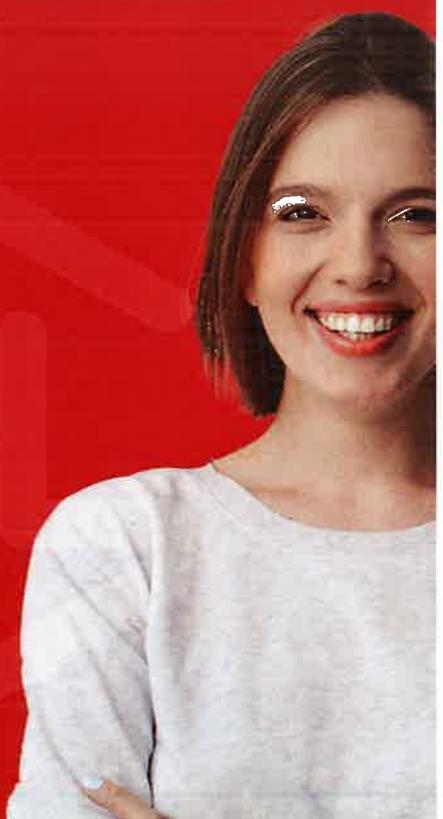
AVANCE LOCA-PASS®, AIDE MOBILI-JEUNE®, AIDE MOBILI-PASS® et VISALE sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement.

(1) Le % de financement des politiques publiques (ANRU/Anah/FNAL/ANIL/ADIL) est basé sur l'assiette suivante : 1 209 M€ de prélèvement politiques publiques / 3 198 M€ de fonds nets collectés (collecte nette après remboursements aux entreprises + retours de prêts personnes morales et prêts personnes physiques), soit 37,4%.

Exporté le 04/01/2024

Action
RECONNUE D'

06
RESTONS EN CONTACT !



Action
RECONNUE D'

NOUS CONTACTER



UN SERVICE CLIENT : **0970 800 800**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h
(Horaires métropolitains - Numéro non surtaxé)



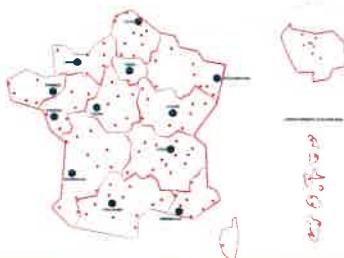
UNE ADRESSE WEB UNIQUE : **actionlogement.fr**

Retrouvez toutes les informations utiles : pages, formulaires de contact, foire aux questions... Et certaines aides, testez votre éligibilité et saisissez demande en ligne



UN RÉSEAU D'AGENCES DE PROXIMITÉ

Pour retrouver l'agence la plus proche de chez vous, rendez-vous sur actionlogement.fr



UNE PRÉSENCE SUR :



Votre interlocutrice employeur

Nathalie.joubert@actionlogement.fr

Pour les salariés :

Accueil03.als@actionlogement.fr

Tél : [06 12 72 65 14](tel:0612726514)

17

Action
RECONNNU D

ActionLogement 
RECONNNU D'UTILITÉ SOCIALE



Les aides et les prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Service. Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par la réglementation en vigueur. Visale, AVANCE LOCA-PASS® et AIDE MOBILI-JEUNE® sont des marques déposées pour le compte d'Action Logement. Crédits photos : AdobeStock

Action Logement Services - SAS au capital de 20.000.000 d'euros - Siège social : 19/21 quai d'Austerlitz 75013 Paris - 824 541 148 RCS
Immatriculée à l'ORIAS sous le numéro 17006232 - Société de financement agréée et contrôlée par l'ACPR